



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ
MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOACHIM**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 448-2023 AMENDANT LE RÈGLEMENT
NUMÉRO 413-2018 RELATIF A L'UTILISATION DE L'EAU PROVENANT
DE L'AQUEDUC PUBLIC**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Joachim pourvoit à l'établissement et l'entretien d'aqueducs publics;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Joachim a adopté le règlement numéro 413-2018 relatif à l'utilisation de l'eau provenant de l'aqueduc public, entré en vigueur conformément à la Loi le 4 juin 2018;

CONSIDÉRANT QUE ce conseil municipal juge nécessaire d'effectuer une modification aux normes d'usages sur les urinoirs afin de limiter l'utilisation d'eau potable;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion de ce règlement a été donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 7 août 2023;

EN CONSEQUENCE et pour tous ces motifs, il est proposé par le conseiller, monsieur Simon-Pierre Caron-Labranche,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU QUE le règlement ordonne, statue et décrète ce qui suit :

ARTICLE 1 - PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 - OBJET DU RÈGLEMENT

La Municipalité juge opportun de limiter l'usage de l'eau potable par les installations sanitaires aménagées permettant d'uriner.

L'article 11.1 est ajouté comme suit :

Urinoirs à chasse automatique munis d'un réservoir de purge

Il est interdit d'installer tout urinoir à chasse automatique muni d'un réservoir de purge utilisant l'eau potable. Tout urinoir de ce type installé avant l'entrée en vigueur de ce règlement doit être remplacé avant le 31 décembre 2026 par un urinoir à chasse manuelle ou à détection de présence.

ARTICLE 3 - ENTRÉE EN VIGEUR

Le présent règlement entrera conformément à la Loi.

ADOPTÉ à Saint-Joachim, le 7 août 2023.

Mario Langevin,
Maire

Hugues Jacob,
Directeur général et greffier-trésorier

**COPIE CERTIFIÉE CONFORME
Ce 8 août 2023,**


Hugues Jacob,
Directeur général et greffier-trésorier

Avis de motion et présentation du projet de règlement:
Adoption du règlement :
Entrée en vigueur (avis public) :

7 août 2023
5 septembre 2023
7 septembre 2023